

publié le 28 avril 2026



LISTE des délibérations du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles Séance du lundi 20 avril 2026

Affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil vingt-six, le 20 avril à 17h00, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques BOUSQUET, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, le 15 avril 2026, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents :

Monsieur Jacques BOUSQUET - Président

Madame Caroline EHRHARDT – Vice-Présidente

Madame Juliette GAUTHIER et Monsieur Frédéric DE ARAUJO - représentant le Conseil Municipal

Monsieur Lionel DEMENAI - Directeur de l'école élémentaire - représentant la Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale

Mesdames France CARSENTI et Nathalie SOARES - représentant les parents d'élèves

Absents : Madame Carine DA SILVA -Directrice d l'école maternelle - représentant la Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale

Monsieur François GAINARD (pouvoir à Madame France CARSENTI) et Madame Charlotte GAUCHET - représentant les parents d'élèves

Madame Isabelle TERRIAC -représentant le Monsieur le Préfet

Secrétaire : Madame Caroline EHRHARDT

Adoption du procès-verbal de la réunion du 8 janvier 2026

Adopté à l'unanimité

2026_03 MISE EN PLACE DU NOUVEAU BUREAU

- Le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles, déclare à l'unanimité que :
- ✓ Monsieur BOUSQUET Jacques est Président de droit,
- ✓ Madame EHRHARDT Caroline est élue Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles

2026_04 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

- Le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles,, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le Compte Financier Unique 2025 de la Caisse des Ecoles de Samois-sur-Seine,

2026_05 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025

- Le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles, décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, à l'article 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour un montant de 2 678.78 €.

2026_06 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

- Le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles, adopte à l'unanimité, le budget primitif 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
 - Section fonctionnement : 33 278.78 €

2026_07 SUBVENTION 2026 AUX COOPERATIVES SCOLAIRES

- Le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

	Nombre d'élèves	Montant par enfant	Total
Coopérative de l'école maternelle	49	25,00 €	1 225 €
Coopérative de l'école élémentaire	109	25,00 €	2 725 €
			3 950 €

2026_08 Prolongement des ateliers jardinage à l'école maternelle, jusqu'à la fin de l'année 2026

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer la convention 2026 avec la société « Microferme Perm'Art de vivre » et à régler les factures correspondantes, pour la période 06/07 au 20/12/2026 pour la prestation animation et permaculture à l'école maternelle qui comporte :
- ✓ 8 ateliers jardinage + entretien jardin d'une durée de 2h30 au prix de 110.50 € HT par atelier
- ✓ 9 heures d'entretien du potager pendant les vacances, au prix horaire de 52 € HT.

2026_09 Reconduction des prestations musique à l'école maternelle et élémentaire pour l'année scolaire 2026/2027

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la reconduction de la prestation musicale auprès des élèves des écoles maternelle et élémentaire pour la période septembre 2026 - juin 2027,
- AUTORISE le président à signer la nouvelle convention avec la société « L'armoire à sons » et à régler les factures correspondantes.

Secrétaire de séance

Madame Caroline EHRHARDT



Président

Monsieur Jacques BOUSQUET

